

LUC DE TEMMERMAN
ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

06/09/2007

Luc DE TEMMERMAN

Dhr. Minister van Buitenlandse Zaken
Karmelietenstraat 15
1000 Brussel

PER FAX: 02 511.63.85

U.ref : OOST-CONGO-FDLR
O.ref : 51084

Geachte Heer Minister,

Betreft/Concerne: FDLR / ETAT BELGE

Het blijft stil van uw kant niettegenstaande het wapengekletter almaar luider wordt in de Kivu-streek.

Zoals U weet heb ik goede contacten met de democratisch verkozen afgevaardigden van de KIVU-streek.

Ik voeg u in bijlage het document welke ik zojuist ontving van een afgevaardigde en uitgaat van de vertegenwoordigers van het volk van Noord-Kivu.

Ik stuur U ook het document per mail waar het zeker leesbaar is bij uitprinten.

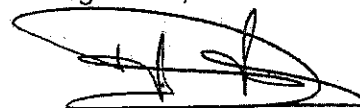
Zoals U merkt is er geen discussie mogelijk dat Rwandese troepen strijden aan de zijde van NKUNDA.

U wordt dus voor de zoveelste maal belazerd door KAGAME en C°. NKUNDA en zijn manschappen in Kivu zijn hetzelfde als de troepen van het FPR/APR in het CND. Ook deze kwamen de tutsi beschermen...

Het wordt tijd dat U terug in het vliegtuig stapt en nu op het terrein de Congolezen gaat ondersteunen en onmiddellijk alle financiële steun aan de staat Rwanda befrist.

U zal het mij niet kwalijk nemen dat ik een aantal Belgische parlementairen en de pers copie bezorg van deze.

Hoogachtend,



LUC DE TEMMERMAN

**DECLARATION DES DEPUTES NATIONAUX DU NORD-KIVU
CONCERNANT LA SITUATION DE GUERRE QUI PREVAUT AU
NORD-KIVU PARTICULIEREMENT DANS LES TERRITOIRES
DE MASISI ET DE RUTSHURU**

Nous, Députés Nationaux du Nord-Kivu, réunis à Kinshasa au Palais du Peuple ce jeudi 6/09/2007 ;

Constatant la situation de guerre et d'insécurité généralisée qui sévit au Nord-Kivu plus particulièrement dans les Territoires de Rutshuru et de Masisi ;

Considérant que de toutes les informations en notre possession, cette situation est le fait des éléments du Général dissident Laurent NKUNDABATWARE qui, malgré les appels nombreux et répétés du Chef de l'Etat au brassage, continuent de rejeter les ordres de la hiérarchie ;

Constatant que les insurgés ont, les premiers, attaqué les positions des Forces Armées de la RD.Congo ;

Constatant que les mêmes insurgés se livrent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, unanimement condamnés par la conscience universelle et le droit international et qui consistent notamment dans :

- les attaques généralisées et systématiques des populations ;
- le recrutement, l'enrôlement des enfants dans les rangs des insurgés et leur engagement dans les combats ;
- l'enlèvement et la disparition des journalistes ;
- l'incendie et la destruction des habitations à grande échelle ;

- les pillages et le sabotage des infrastructures d'intérêt collectif tels que le barrage hydro-électrique MUNDO JUSTO de Rutshuru, la Radio COLOMBE, l'ISP de Rutshuru ; les antennes de communication de CELTEL et VODACOM ;

DECLARONS CE QUI SUIT :


1. Saluons et soutenons l'action du Gouvernement visant à mettre fin à l'insurrection armée du Général déchu Laurent NKUNDABATWARE ;
2. Condamnons la présence sans cesse croissant des troupes rwandaises aux côtés des insurgés dirigés par Laurent NKUNDABATWARE ;
3. Demandons à tout notre Peuple, aux Partis Politiques, à la Société Civile et toutes les forces vives de la Nation de se liguer comme un seul homme dans leur soutien au Chef de l'Etat et à nos vaillants militaires des FARDC pour faire échec à cette nième agression de notre Pays ;
4. Enjoignons à nos enfants aujourd'hui manipulés et instrumentalisés par l'insurrection, à déposer les armes, rejoindre le brassage et intégrer ainsi les rangs des FARDC ;
5. Dénonçons l'embargo de fait imposé à la RD.Congo, qui la met dans l'impossibilité de se défendre, la mettant ainsi à genou face à toute entreprise criminelle ;
6. Demandons au Gouvernement de la RDC de clarifier ses relations avec le Rwanda en vue des rapports sincères et mutuellement avantageux ;
7. Demandons à la MONUC de s'acquitter de son mandat de maintenir la paix en RD.Congo en utilisant tous les moyens mis à sa disposition dans le cadre du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, et de faire

rapport au Conseil de Sécurité sur l'implication du Rwanda dans le conflit ;

8. Demandons enfin au Gouvernement de la RDC et à la Communauté Internationale de venir en aide à la population civile, aujourd'hui livrée à elle-même.

Ainsi faite à Kinshasa, le 06 septembre 2007

Pour les Députés Nationaux du Nord-Kivu,


Prof. Honorable SEKIMONYO WA MAGANGO,
Doyen d'âge